



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2014
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées
et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement
international sur les forêts**

Rapport de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts

(Nairobi, 24-28 février 2014)

Résumé

En application du paragraphe 8 de la résolution 10/2, que le Forum des Nations Unies sur les forêts a adoptée à sa dixième session (voir [E/2013/42](#), chap. I.B), le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts ne tiendra que deux réunions au maximum avant la onzième session du Forum, selon les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles. La première réunion du Groupe d'experts a eu lieu à Nairobi du 24 au 28 février 2014. Le présent rapport sera présenté au Groupe d'experts à sa seconde réunion.

* [E/CN.18/2015/1](#).

14-26861 (F) 070414 070414



Merçi de recycler



I. Historique

1. Au paragraphe 8 de la résolution 10/2 que le Forum des Nations Unies sur les forêts a adoptée à sa dixième session, le Forum a décidé de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée qu'il a chargé d'examiner l'efficacité et les résultats de l'arrangement international sur les forêts dans le contexte des résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social et de l'exécution du programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015. Le Groupe d'experts examinera les observations des différentes parties prenantes pendant la période intersessions et, sur la base de cet examen, formulera un ensemble de recommandations, visant à donner une orientation stratégique concernant la fonction et les modalités institutionnelles de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015, à l'intention du Forum, à sa onzième session, qui se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015.

II. Questions d'organisation et autres questions

A. Lieu et durée de la réunion

2. La première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts a eu lieu du 24 au 28 février 2014 à Nairobi.

B. Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, M. Macharia Kamau (Kenya), qui a invité M^{me} Judy Wangalwa Wakhungu, Secrétaire d'État kényane chargée de l'eau, de l'environnement et des ressources naturelles, à prononcer un discours de bienvenue. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, a prononcé une allocution liminaire.

C. Élection des coprésidents

4. Le Président a invité les experts à élire officiellement les candidats désignés, Charles Barber (États-Unis d'Amérique) et Raymond Landveld (Suriname), coprésidents du Groupe d'experts; ceux-ci ont été élus par acclamation.

D. Observations liminaires

5. Les coprésidents ont remercié les experts de la confiance qu'ils leur avaient témoignée. Ils ont souhaité la bienvenue aux participants et fait quelques observations liminaires.

E. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

6. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de sa première réunion (E/CN.18/AEG/2014/1) ainsi que son programme de travail. Il a été noté que la réunion ne donnerait lieu à aucun texte négocié et que les coprésidents établiraient un résumé des délibérations. Le texte intégral du résumé figure dans le complément d'information joint au présent rapport. Le résumé des coprésidents sur les points saillants des délibérations pendant la première réunion du Groupe d'experts est annexé au présent rapport.

7. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté les documents pertinents et distribué un CD en contenant une version intégrale. On peut aussi les consulter sur le site Web du Forum.

F. Tâches confiées au Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée

8. Comme indiqué plus haut, le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sera guidé dans ses travaux par la résolution 10/1 du Forum. Il devra examiner les observations que lui auront communiquées les différentes parties prenantes ainsi que le résultat de l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts, comme indiqué dans la résolution susmentionnée ainsi que dans son mandat. Sur la base de cet examen, le Groupe d'experts procédera, à sa seconde réunion, à la formulation d'un ensemble de recommandations, offrant une orientation stratégique quant à la fonction et aux arrangements institutionnels de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015, recommandations qui seront proposées au Forum à sa onzième session. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe d'experts devrait également tenir compte des liens avec les délibérations consacrées aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015, ainsi que des incidences que ces délibérations pourraient avoir sur leurs travaux.

G. Participants

9. Le Groupe d'experts comprenait plus de 176 experts venant de 71 pays, désignés par leur gouvernement, ainsi que des experts désignés par des organisations membres du Partenariat sur les forêts, d'autres organisations internationales et régionales et des processus et grands groupes régionaux, de même que des experts indépendants. La liste complète des participants fera l'objet d'un document distinct et sera publiée sur le site Web du Forum.

III. Résultat de la première réunion du Groupe d'experts

10. Le Groupe d'experts a pris note des résultats de sa première réunion, notamment le résumé des coprésidents sur les points saillants des débats, tel qu'il figure en annexe au présent rapport. Le rapport, qui a été adopté par le Groupe d'experts à sa séance plénière de clôture, tenue le 28 février 2014, sera transmis au Groupe d'experts à sa seconde réunion et sera également communiqué à l'équipe qui

sera chargée de l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts.

IV. Clôture de la première réunion du Groupe d'experts

11. À la séance de clôture, les experts des pays suivants ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Chine, Guatemala, Suisse, Mexique, Finlande, Afrique du Sud, Kenya, Union européenne et grands groupes. Les coprésidents remercient les experts d'avoir participé activement aux débats qui ont eu lieu pendant la réunion et se sont dits satisfaits des résultats obtenus. Ils ont remercié le Bureau de la onzième session et le secrétariat du Forum pour avoir organisé la réunion dans le cadre d'un programme dynamique permettant des débats interactifs. Les coprésidents ont également témoigné leur gratitude au Gouvernement kényan pour avoir accueilli la réunion et ont engagé tous les pays, organisations et grands groupes à participer activement à la onzième session du Forum, pendant laquelle une décision sera prise sur l'arrangement international sur les forêts, compte tenu des résultats des réunions du Groupe d'experts. Les coprésidents ont alors annoncé la clôture de la réunion et les experts leur ont manifesté leur gratitude par acclamation.

Annexe

Résumé établi par les coprésidents sur les points saillants des débats tenus lors de la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts

1. Les experts ont reconnu l'importance de procéder à un examen de l'arrangement international sur les forêts, étant donné les graves difficultés auxquelles le monde reste en butte concernant ces forêts. Ils ont également rappelé les dispositions du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », concernant les .. Pendant la réunion, les experts ont discuté d'un large éventail d'options pour

^a Paragraphes 193 à 196 de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale (annexe), qui se lit comme suit :

« 193 .Nous soulignons l'importance des avantages sociaux, économiques et environnementaux des forêts pour les peuples et des apports de la gestion durable des forêts aux thèmes et objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous soutenons les politiques intersectorielles et interinstitutionnelles qui favorisent la gestion durable des forêts. Nous réaffirmons que la grande diversité des produits et des services fournis par les forêts peut permettre de relever un bon nombre des défis les plus urgents en matière de développement durable. Nous invitons à redoubler d'efforts pour parvenir à une gestion durable des forêts, créer des forêts, restaurer les paysages forestiers et reboiser et nous nous associons à toutes les mesures qui ralentissent, arrêtent et inversent la déforestation et la dégradation des forêts, y compris notamment la stimulation du commerce licite de produits forestiers. Nous prenons bonne note de l'importance d'initiatives en cours telles que la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. Nous demandons des efforts supplémentaires en vue de renforcer les cadres de gouvernance forestiers et les moyens de mise en œuvre, conformément à l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts pour parvenir à une gestion durable des forêts. À cet effet, nous nous engageons à améliorer les moyens de subsistance des populations et des communautés en instaurant les conditions dont elles ont besoin pour gérer durablement les forêts, y compris par le renforcement des modalités de coopération dans les domaines de la finance, du commerce, du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, du renforcement des capacités et de la gouvernance, ainsi qu'en garantissant les droits fonciers, notamment en termes de prise de décisions et de partage des avantages, conformément à la législation et aux priorités nationales.

194. Nous préconisons la mise en œuvre rapide de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts.

195. Nous estimons que le Forum des Nations Unies sur les forêts, grâce à sa composition universelle et à son vaste mandat, joue un rôle déterminant pour aborder les questions relatives aux forêts de manière globale et intégrée, et promouvoir la coordination des politiques et la coopération au niveau international afin de parvenir à une gestion durable des forêts. Nous invitons le Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer d'apporter un soutien au Forum et encourageons les parties prenantes à toujours participer activement aux travaux du Forum.

196. Nous soulignons l'importance de l'intégration des objectifs et des pratiques de gestion durable des forêts dans les grandes politiques économiques et prises de décisions et à cette fin nous nous engageons à nous efforcer, par l'intermédiaire des organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à intégrer, le cas échéant, la gestion durable de tous les types de forêts dans leurs stratégies et programmes. »

améliorer l'arrangement international sur les forêts et des domaines susceptibles d'amélioration dans le futur arrangement et souligné la nécessité d'accroître l'engagement politique envers une gestion durable des forêts, d'améliorer la mise en œuvre sur le terrain, de promouvoir la coopération et la coordination en matière de gestion durable des forêts et d'intégrer la question des forêts dans les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. La partie du résumé des coprésidents qui figure dans la présente annexe vise à mettre en relief les points saillants sur lesquels se sont exprimés les experts pendant la réunion. La section A passe en revue les principaux points qui ont été soulevés concernant l'évaluation de l'arrangement international sur les forêts (réalisations, forces et faiblesses). La section B est consacrée aux options possibles pour l'améliorer et aux domaines dans lesquels des mesures sont à prendre. Les coprésidents soulignent que les points soulevés et les mesures proposées ne sont pas exhaustifs et ne sont pas nécessairement le fruit d'un consensus, de nouvelles options pouvant être présentées à l'avenir.

A. Évaluation de l'arrangement international sur les forêts existant (réalisations, forces et faiblesses)

Forum des Nations Unies sur les forêts

Réalisations

- A promu une approche universelle de la gestion durable des forêts, notamment par l'adoption d'un instrument non contraignant sur tous les types de forêts et de quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- A renforcé leur engagement politique envers la gestion durable des forêts, notamment en mobilisant les ministres compétents
- A donné une meilleure visibilité aux forêts dans les objectifs mondiaux de développement en influençant les accords internationaux sur les forêts dans d'autres tribunes (par exemple, document final du Sommet mondial du développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable)
- A amélioré la compréhension des questions de financement, qui revêtent une importance cruciale, et accru la collaboration à cet égard en encourageant les recherches sur le financement des forêts et en mettant en place un processus de facilitation
- A fourni un espace unique dans lequel instaurer un dialogue intergouvernemental au plus haut niveau sur la gestion durable de tous les types de forêts et des arbres à l'extérieur des forêts, de manière intégrée et globale
- A joué un rôle de catalyseur s'agissant des organisations internationales, y compris des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts
- A sensibilisé à l'importance des forêts, notamment dans le cadre de l'Année internationale des forêts et de la Journée internationale des forêts

Forces

- Large représentativité du Forum des Nations Unies sur les forêts, dont la composition est universelle
- Fort potentiel grâce à la place qu'il occupe dans le système des Nations Unies, qui lui permet de coordonner son action avec celle d'autres institutions des Nations Unies et avec les États Membres, ainsi que d'intégrer les forêts dans le programme de développement de l'ONU et les objectifs de développement durable
- Seul espace du système des Nations Unies dans lequel peut être discuté, au niveau mondial, le rôle polyvalent que jouent les forêts d'une manière intégrée et globale
- Lieu d'interaction pour les parties prenantes
- Organisation de réunions sur des initiatives prises par des pays et des groupes spéciaux d'experts en vue de promouvoir la participation des parties prenantes et une meilleure compréhension des questions dont dépend le succès de ce processus

Faiblesses

- Accent mis sur la négociation de textes
- Incapacité de faciliter et de garantir l'application sur le terrain
- Insuffisance des mécanismes de financement et autres moyens de mise en œuvre (notamment le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'assistance technique) prévus au titre de l'arrangement international sur les forêts existant, ce qui empêche qu'un soutien efficace soit apporté à la mise en œuvre des résolutions (par exemple, de l'instrument non contraignant sur tous les types de forêts), compte tenu, notamment, des lacunes thématiques et géographiques existantes
- Manque de clarté s'agissant des liens avec le Partenariat de collaboration sur les forêts
- Promotion encore trop faible de la gestion durable des forêts en tant que moyen d'éliminer la pauvreté grâce à une coordination intersectorielle
- Coopération insuffisante avec d'autres secteurs (agriculture, énergie, développement des infrastructures et secteur minier), qui sont parmi les causes principales de déforestation
- Ressources disponibles et institutions insuffisantes pour soutenir l'exécution des mandats du Forum, notamment les moyens humains et budgétaires dont dispose le secrétariat du Forum
- Mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports insuffisants aux fins de l'application des résolutions du Forum
- Participation des grands groupes encore incomplète

Instrument non contraignant sur tous les types de forêts/objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

Réalisations

- Premier cadre adopté au niveau mondial sur la gestion durable de tous les types de forêts
- Jalon important, qui a permis de donner plus de visibilité à la politique mondiale en matière de forêts
- A contribué à améliorer la visibilité des forêts dans d'autres forums mondiaux où s'élaborent les politiques
- A fourni un cadre dans lequel peuvent s'inscrire des actions nationales, régionales et mondiales concernant la gestion durable des forêts
- A favorisé l'adoption d'une approche cohérente de la gestion durable des forêts en fournissant une première explication du concept et en l'assortissant d'un plan d'action sur la gestion durable de tous les types de forêts
- A favorisé l'application de conventions relatives aux forêts

Forces

- Permet une compréhension commune de la gestion durable des forêts, grâce à un cadre de politiques générales en la matière
- A contribué à renforcer l'engagement politique envers la gestion durable de tous les types de forêts au niveau mondial
- Pourrait avoir contribué à une réduction modeste de la déforestation et à l'augmentation progressive des zones forestières protégées
- Possède un énorme potentiel s'agissant d'accroître la visibilité des forêts dans le contexte du développement durable et de lier les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts avec les objectifs de développement durable

Faiblesses

- Son impact sur les gouvernements s'agissant de la priorité à accorder aux forêts dans les politiques et pratiques nationales est difficile à évaluer
- Les progrès de la mise en œuvre ne sont pas satisfaisants et les moyens de mise en œuvre et d'établissement de rapports font défaut (notamment en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'assistance technique)
- La déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent; bien que le rythme de la déforestation diminue, il est difficile d'attribuer directement cette tendance à l'instrument non contraignant et aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- L'absence de progrès en ce qui concerne quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts rend les améliorations difficiles s'agissant de l'autre objectif d'ensemble

- Ne tient pas suffisamment compte de la contribution des peuples autochtones et des autres communautés locales à la gestion durable des forêts
- Est par trop axé sur les forêts : ne tient pas suffisamment compte des questions naissantes qui se posent à l'extérieur du cadre des forêts (par exemple, le climat, l'eau, la bioénergie)
- N'est pas bien connu en dehors du secteur forestier, même par le secteur
- Les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sont insuffisants pour qu'il puisse être mis en œuvre
- Certains pays ne peuvent pas appliquer l'instrument parce qu'il n'est pas contraignant, ce qui rend plus difficile la mobilisation des moyens de mise en œuvre

Partenariat de collaboration sur les forêts

Réalisations

- Permet de faire le point sur ce que pensent les experts en matière de gestion durable des forêts et de promouvoir leurs recommandations (par exemple, présentation d'un document intitulé « Rio +20 et les forêts » à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; organisation de « Journées de la forêt » et du Forum des paysages du monde dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques)
- Programmation conjointe, par exemple, par le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)
- Travail sur le financement des forêts (y compris le *Recueil d'informations du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts*, le Groupe consultatif de 2012 sur le financement des forêts et l'initiative menée par les organisations sur le financement des forêts 2012)
- Source fiable d'informations sur les forêts (par exemple le Système d'information mondial sur les forêts)
- A contribué à l'harmonisation des rapports, notamment grâce à l'évaluation des ressources forestières mondiales et au questionnaire conjoint du secteur forestier ainsi que des groupes internationaux d'experts sur le financement des forêts
- Appui aux initiatives nationales et organisation d'initiatives institutionnelles

Forces

- Comprend des organisations internationales qui peuvent recueillir et diffuser des informations, fournir un appui technique et mobiliser des ressources financières en vue de contribuer à la mise en œuvre des recommandations et décisions du Forum
- Les membres ont des mandats complémentaires : développement, recherche, plaidoyer, soutien politique, financement, collecte de données
- Arrangement informel, souple et volontaire de partenaires qui ont un but commun

Faiblesses

- Ne s'acquitte pas toujours de son mandat s'agissant d'appuyer les travaux du Forum, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre nationale et le renforcement de la coopération et de la coordination entre ses membres
- Manque d'efficacité des modalités de travail, et lacunes sur le plan de la programmation et des attentes communes
- Les membres ont des objectifs, des mandats, des priorités, des programmes de travail et des organes directeurs différents, ce qui se traduit souvent par des niveaux variables d'engagement, des doubles emplois et une participation insuffisante aux produits communs
- Les membres sont souvent en concurrence s'agissant d'attirer des ressources extérieures; le Partenariat de collaboration sur les forêts ne dispose pas de fonds propres; les attentes des centres diffèrent, tant au sein du Partenariat qu'à l'extérieur
- Manque d'engagement de la part des organes directeurs du Partenariat
- Inexistence de mécanismes d'évaluation de la mesure dans laquelle le Partenariat a répondu aux appels à l'action du Forum dans ses résolutions et décisions
- Partage inéquitable du fardeau et des crédits parmi les membres
- Coûts élevés afférents au détachement de personnel du Partenariat aux sessions du Forum et diminution du nombre de détachements accordés par les membres du Partenariat

Organisations et processus régionaux

Réalisations

- Dans certaines régions, le travail avec les processus régionaux suppose de longs préparatifs aux niveaux régional et sous-régional, avant les sessions du Forum
- Harmonisation des méthodes d'établissement de rapports pour l'évaluation mondiale des ressources forestières 2015 grâce au questionnaire sur les ressources forestières mis au point par le Partenariat de collaboration avec la participation des partenaires régionaux pour la collecte de données

Forces

- Certains processus régionaux contribuent à la mise en œuvre des résolutions et décisions du Forum, du fait de leur proximité avec les lieux où se pratique la gestion durable des forêts, qui leur permet aussi de tirer parti des expériences locales
- Sert de passerelle pour promouvoir les objectifs du Forum aux niveaux régional et national

Faiblesses

- Faiblesse de l'interface entre le Forum et les organisations et processus régionaux, y compris les commissions régionales
- Manque de synergie entre les processus régionaux et sous-régionaux dans la mise en œuvre de l'instrument non contraignant et des objectifs mondiaux en matière de forêt ainsi que des résolutions et décisions du Forum
- Toutes les régions n'organisent pas de réunions régulières et ne tirent pas pleinement parti du potentiel s'agissant de participer à la mise en œuvre de l'instrument non contraignant

Grands groupes*Réalisations*

- Dialogue entre les parties prenantes et initiatives des grands groupes (au Brésil et au Ghana)
- Coordination accrue entre les grands groupes (notamment création du Partenariat des grands groupes sur les forêts)
- Permet que des idées novatrices et différents points de vue soient exprimés dans le cadre du dialogue politique
- La participation active des grands groupes a contribué à la réalisation de progrès dans certains domaines (par exemple, lutte contre l'abattage illégal)
- Présentation de documents de travail ou d'information conjoints au Forum à ses neuvième et dixième sessions

Forces

- Offre diverses perspectives sur les questions
- Rend le processus plus transparent et améliore l'appropriation des résolutions et des décisions
- Est plus proche de l'application sur le terrain, avec des liens plus étroits avec les communautés; bien placé pour sensibiliser au dialogue international sur les politiques forestières au niveau local
- Contribuer à promouvoir les actions de suivi sur le terrain aux niveaux national et infranational

Faiblesses

- Le Forum manque d'attraits pour nombre de parties prenantes, qui ne voient pas d'impact concret des décisions qu'il prend sur le terrain
- Financements insuffisants pour promouvoir une participation pleine et effective des grands groupes au Forum et aux réunions connexes
- Certains grands groupes peuvent se sentir marginalisés et négligés, notamment lorsqu'ils ont une faible capacité institutionnelle
- Absence de mécanismes permettant d'appliquer les recommandations relatives aux grands groupes ou émanant d'eux

- Le secteur privé est pratiquement absent du Forum
- Les grands groupes ne sont pas représentés au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts

B. Domaines susceptibles d'être améliorés et options proposées

Forum des Nations Unies sur les forêts

- Intégrer et aligner les fonctions de l'arrangement international sur les forêts sur l'instrument non contraignant/les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015
- Préciser les rôles et le mandat du Forum et des autres composantes de l'arrangement international sur les forêts, le Forum jouant le rôle de plateforme politique de haut niveau et de catalyseur pour la mise en œuvre de l'instrument non contraignant
- Poursuivre l'examen de l'option consistant à adopter un accord contraignant
- Accroître la visibilité et mieux sensibiliser aux forêts tant à l'intérieur du système des Nations Unies (y compris dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur le processus d'élaboration des objectifs de développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015) ainsi qu'aux niveaux régional et national
- Adopter une approche plus intersectorielle, compte tenu du fait que bon nombre des causes de la déforestation sont extérieures au secteur forestier et de l'importance d'une approche globale de la gestion durable des forêts
- Renforcer les liens avec les Conventions de Rio et autres accords relatifs aux forêts, ainsi que la coopération intersectorielle
- Envisager d'ajourner le mandat du Forum
- Envisager d'élaborer un plan stratégique en vue d'orienter les travaux de l'arrangement international sur les forêts après 2015
- Prévoir des moyens de répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays à faible couvert forestier dans le futur programme de travail de l'arrangement international sur les forêts
- Revoir le processus d'établissement des rapports et la périodicité des rapports pour les mettre en phase avec les autres processus pertinents comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales
- Mettre en place, avec l'Évaluation des ressources forestières mondiales et l'Organisation internationale des bois tropicaux, des modalités de partage des données, des critères et des indicateurs, en vue de mieux harmoniser les rapports et de diminuer la charge que représente leur rédaction
- Mettre en place un partenariat ou une plateforme voué aux « indicateurs forestiers mondiaux »
- Prévoir un poste de coordonnateur du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports au sein du secrétariat du Forum

- Utiliser un groupe spécial d'experts, un organe subsidiaire chargé de l'application ou un autre mécanisme pour examiner après chaque période de présentation des rapports, les progrès de la mise en œuvre de l'instrument non contraignant
- Intégrer les résultats du suivi, de l'évaluation et des rapports dans les décisions du Forum
- Prendre note du fait que les questions de fond concernant le statut futur de l'arrangement international sur les forêts et le Forum devraient être déterminées avant de parvenir à des décisions sur des questions telles que la fréquence des réunions, par exemple : « la forme devrait suivre la fonction »
- Envisager des liens avec le Forum politique de haut niveau sur le développement durable

Instrument non contraignant sur tous les types de forêts/objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

- Réaffirmer la validité de l'instrument non contraignant et envisager d'étendre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts jusqu'en 2015 et incorporer les cibles relatives aux forêts fixées dans les objectifs de développement durable dans le cadre de l'instrument non contraignant et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
- Envisager de transformer l'instrument non contraignant issu du Forum en un accord contraignant
- Tirer parti de la mise en œuvre de l'instrument non contraignant pour appliquer divers points de vue et outils
- Tenir compte de la nécessité de fixer d'autres objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, notamment dans des domaines tels que la gouvernance, la création d'un environnement porteur et l'élimination de la pauvreté
- Renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports (grâce aux processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Forum) en fixant des critères unifiés ainsi qu'un format de présentation unique, un ensemble d'indicateurs et un programme de travail assorti d'un échéancier et axé sur des aspects spécifiques de l'instrument non contraignant, et recenser des trains de mesures réalisables et mesurables (en relation avec le plan stratégique du Forum)
- Faire progresser la mise en œuvre de l'instrument non contraignant et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en procédant à une analyse des lacunes aux niveaux national et régional, en comparant les politiques existantes avec les actions préconisées dans l'instrument non contraignant, afin de recenser les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où un effort accru s'impose
- Améliorer la présentation de l'instrument non contraignant pour le rendre plus facile à comprendre et à promouvoir

Secrétariat du Forum

- Renforcer le secrétariat et clarifier ses principales fonctions, à savoir : a) appui au processus intergouvernemental; b) appui au Partenariat de collaboration sur les forêts en tant que membre du Partenariat; c) appui au Partenariat dont il assure le secrétariat; et d) fonctionnement au sein du Département des affaires économiques et sociales, dans le cadre du système des Nations Unies
- Établir clairement les priorités du secrétariat et améliorer la transparence concernant l'établissement de priorités et des budgets
- Élaborer un programme de travail concernant l'utilisation des ressources budgétaires et extrabudgétaires sur la base des priorités et des capacités; élaborer une stratégie de collecte de fonds en vue d'accroître les ressources extrabudgétaires
- Prier le Partenariat de collaboration sur les forêts et les membres du Forum de détacher du personnel auprès du secrétariat
- Accroître le nombre de postes financés au moyen du budget ordinaire

Partenariat de collaboration sur les forêts

- Revoir et renforcer le Partenariat de collaboration sur les forêts en consultation avec les membres du Partenariat
- Inviter les membres du Partenariat à contribuer à l'examen de l'arrangement international sur les forêts
- Décision du Forum sur les moyens de rendre sa relation avec le Partenariat plus directe
- Envisager de créer une équipe spéciale, qui serait composée de membres du Partenariat et du Bureau de la onzième session du Forum, qui serait chargée d'évaluer la structure et les fonctions actuelles du Partenariat et d'étudier des options d'amélioration (y compris un modèle type sur une structure éventuellement conçue sur le modèle ONU-Eau)
- Renforcer les liens existants entre le Forum et le Partenariat : clarifier le rôle du Partenariat dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts et les liens qu'il entretient avec le Forum; établir des principes directeurs concernant ses méthodes de travail et son fonctionnement; clarifier les responsabilités, les niveaux d'expertise, les lacunes, les attentes communes et la division du travail, notamment pour le secrétariat du Forum
- Revoir la question de la gouvernance du Partenariat en en modifiant le mandat, en ce qui concerne la mission, les priorités, les procédures visant à accroître le nombre de membres, les dispositions relatives à la présidence et la fourniture de services de secrétariat
- Améliorer l'appropriation du Partenariat en associant aux activités l'ensemble des membres et des parties prenantes, ainsi que des organisations extérieures au Partenariat
- Créer un fonds d'affection spéciale pour le Partenariat, éventuellement administré par le secrétariat du Forum et abondé par des contributions des

membres du Forum et des allocations budgétaires venant des membres du Partenariat

- Engager vivement les membres à incorporer de manière formelle dans leurs programmes de travail l'instrument non contraignant et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, les programmes conjoints et le suivi et l'application des résolutions et décisions du Forum. Les États Membres peuvent y veiller en s'appuyant sur leurs représentants dans les divers organes directeurs des membres du Partenariat
- Examiner le pour et le contre de l'idée d'ajouter d'autres membres (par exemple, le secrétariat du Forum permanent sur les questions autochtones, le Partenariat des grands groupes sur les forêts, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'Association internationale des étudiants en foresterie), tout en restant conscient du risque que le Partenariat ne devienne trop grand
- Grouper les membres autour de groupes thématiques, sur la base de différents domaines d'expertise (comme le Groupe consultatif sur les finances), de manière à réduire la concurrence, à tirer parti des avantages comparatifs et à améliorer l'engagement des membres
- Renforcer le lien entre le Forum et les organes directeurs d'autres organisations membres du Partenariat
- Renforcer l'interface science-politique avec le Forum

Autres moyens de mise en œuvre

- Envisager de hisser le processus de facilitation à un niveau supérieur, par exemple en créant un « mécanisme mondial des forêts » (sur le modèle de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), afin d'aider les pays à mettre au point des stratégies de financement à court, à moyen et à long terme permettant de mettre en œuvre les objectifs de la gestion durable des forêts, l'instrument non contraignant et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; mobiliser des fonds à partir d'un large éventail de sources; attirer des investissements pour la gestion durable des forêts/l'instrument sur les forêts, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; et établir des liens avec des partenaires potentiels aux fins de la coopération technique
- Envisager de créer un service au sein du secrétariat du Forum qui serait chargé de superviser le nouveau processus de facilitation, avec un représentant à New York, à Rome ou ailleurs, en vue d'optimiser les synergies
- Envisager la création d'un fonds mondial pour les forêts qui serait lié aux besoins des pays en développement en matière de gestion durable des forêts, et qui serait placé sous l'égide du Forum
- Redoubler d'efforts pour tirer parti de toutes les sources de financement (y compris l'aide officielle au développement, l'aide bilatérale et multilatérale, REDD+, le secteur privé, les fonds nationaux pour les forêts et le Fonds mondial des forêts) et notamment de mieux utiliser les ressources existantes pour servir les objectifs en matière de renforcement des capacités, d'assistance

technique et de transfert de technologies en vue de réaliser la gestion durable des forêts/mettre en œuvre l'instrument relatif aux forêts et réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

- Collaborer pour mobiliser des contributions (y compris par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale du Forum) pour venir en aide, notamment, aux pays qui élaborent des rapports nationaux, des plans de mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts et des stratégies de sensibilisation du public
- Améliorer l'environnement de l'investissement en vue d'attirer des ressources pour la gestion durable de forêts

Organisations et processus régionaux

- Clarifier les rôles des processus régionaux, notamment en ce qui concerne les modalités par lesquelles ils peuvent contribuer aux travaux du Forum
- Envisager d'aller au-delà des processus régionaux traditionnels pour s'engager avec d'autres organisations aux niveaux régional et sous-régional (par exemple, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Coopération économique Asie-Pacifique, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne)
- Proposer que les régions intègrent dans leurs programmes de travail les résolutions et décisions du Forum qui ont trait à leurs priorités
- Améliorer la communication entre le Forum et les processus régionaux et sous-régionaux
- Faire porter les initiatives prises aux niveaux des pays, des régions et des organisations sur des sujets spécifiques du programme de travail du Forum
- Intégrer les résultats et les recommandations des initiatives prises aux niveaux des pays, des régions et des organisations dans les rapports du Secrétaire général
- Soutenir financièrement les déplacements des représentants régionaux aux sessions du Forum
- Organiser des « journées régionales » au Forum afin de mettre en évidence les perspectives régionales qui ont été couronnées de succès
- Élaborer des outils électroniques de communication régionale (bulletins d'information, portails, etc.)
- Créer un poste de responsable de la liaison au niveau régional au sein du secrétariat du Forum (voir puce n° 4 ci-dessus)
- Organiser des réunions régionales les années au cours desquelles le Forum ne tient pas de session, en coordination avec les organismes régionaux

Grands groupes

- Examiner si le règlement intérieur en vigueur aux Nations Unies permet de répondre aux préoccupations des grands groupes concernant le moment où il leur est donné la parole et la manière dont ils peuvent la prendre
- Envisager de créer un groupe consultatif en tant que mécanisme additionnel pour renforcer l'engagement des parties prenantes à la faveur d'une discussion et d'un examen approfondis des vues exprimées par les grands groupes, et pour transmettre leur contribution au Forum
- Encourager les gouvernements à collaborer avec les grands groupes au niveau national, et inclure des représentants des grands groupes dans leurs délégations officielles aux réunions du Forum
- Accroître le temps imparti au dialogue entre parties prenantes
- Les années où le Forum ne tient pas de session, des réunions régionales du Forum pourraient être l'occasion d'encourager la participation des grands groupes
- Envisager des moyens d'assurer des ressources suffisantes pour financer la participation des grands groupes aux sessions du Forum et envisager de les inviter à se joindre au Partenariat de collaboration sur les forêts
- Envisager de créer des réseaux de grands groupes pour traiter de questions transsectorielles ayant trait aux forêts, comme la réduction de la pauvreté et les droits des femmes, des jeunes et des enfants
- Encourager la participation des entreprises et du secteur industriel en améliorant la visibilité du Forum dans le secteur privé
- La capacité du secrétariat du Forum devrait être renforcée pour faciliter une plus grande participation des grands groupes
- Envisager d'entreprendre un examen comparatif de la manière dont les organes conventionnels, les organes des Nations Unies et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts interagissent avec les grands groupes
